

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Jeudi 30 juin 2022 à 14 heures



Espace Saint-Martin
199 bis rue Saint-Martin - 75003 Paris



AVERTISSEMENT : DÉCLARATIONS PROSPECTIVES - COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Ce document contient certaines déclarations qui constituent des « déclarations prospectives », y compris notamment les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les anticipations et convictions actuelles de l'équipe dirigeante et sont soumises à un certain nombre de risques et incertitudes, en conséquence desquels les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévisionnels évoqués explicitement ou implicitement par les déclarations prospectives. Pour obtenir plus d'informations sur ces risques et incertitudes, vous pouvez consulter les documents déposés par Technicolor auprès de l'Autorité des marchés financiers, et plus précisément le Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 5 avril 2022 et disponible sur les sites internet de la Société et de l'AMF. L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risque décrits dans ce document.

Ce document contient des indicateurs alternatifs de performance. La définition de ces indicateurs et une réconciliation de ces indicateurs (Adjusted EBITDA, Adjusted EBIT et Free Cash Flow ou Flux de trésorerie) avec le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie est disponible en annexes 3 et 4 du communiqué de presse publié par la société le 24 février 2022 et disponible sur le site internet de la société, dans la partie Informations Réglementées : <https://www.technicolor.com/fr/relations-investisseurs/informations-reglementees>



Un prospectus relatif à l'admission des actions Technicolor résultant de la conversion des MCN et un prospectus relatif à l'admission des actions TCS sur le marché réglementé Euronext Paris seront établis et publiés sur le site internet de la Société une fois approuvés par l'AMF.

AGENDA

1

OUVERTURE DE SÉANCE &
ALLOCATION DE LA
PRÉSIDENTE

ANNE BOUVEROT
IRENE CAMBOURAKIS

2

TECHNICOLOR
AUJOURD'HUI

RICHARD MOAT

3

POINT FINANCIER 2021

LAURENT CAROZZI

4

GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE &
RÉMUNÉRATIONS

ANNE BOUVEROT

5

RÉSOLUTIONS PROPOSÉES

IRENE CAMBOURAKIS

6

RAPPORTS DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES

JEAN-LUC BARLET

7

QUESTIONS / RÉPONSES

8

VOTE DES RÉSOLUTIONS

OUVERTURE DE SÉANCE & ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE

**ANNE BOUVEROT
IRENE CAMBOURAKIS**

TECHNICOLOR AUJOURD'HUI

RICHARD MOAT





23

PAYS



16 676

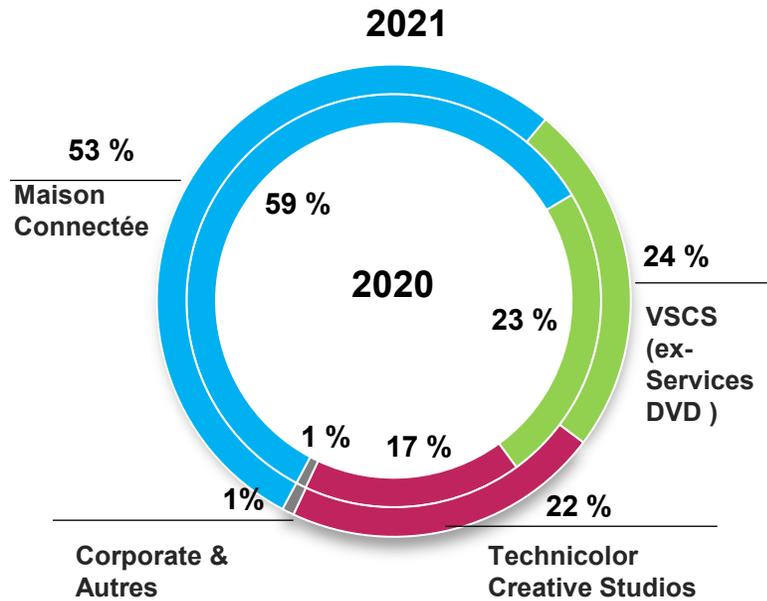
EMPLOYÉS



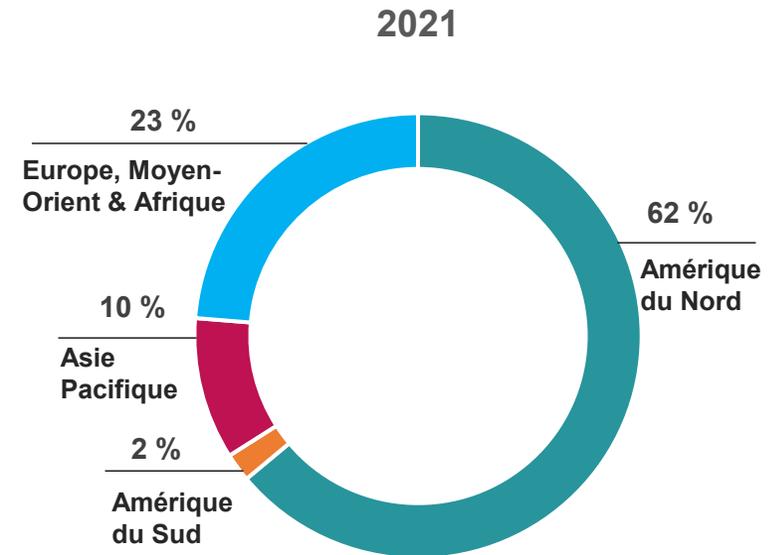
€2,9 Mds

CHIFFRE D'AFFAIRES

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DESTINATION GÉOGRAPHIQUE



En millions d'euros

Objectifs publiés en juin 2020

	2020 publié	Objectif 2021	2021 publié	2021 à taux de change constant ⁽³⁾
EBITDA ajusté⁽¹⁾	163	270	268	<input checked="" type="checkbox"/> 272
EBITA ajusté	(59)	60	95	<input checked="" type="checkbox"/> 96
Flux de trésorerie disponible avant résultats financiers et impôts⁽²⁾	(124)	c. 0	(2)	<input checked="" type="checkbox"/> (5)
Ratio Dette nette sur EBITDA à décembre 2021 attendu à un Niveau inférieur à 4X				<input checked="" type="checkbox"/> 3,87

En 2021

Le Groupe continue de développer et d'exécuter son programme de transformation : amélioration de la performance opérationnelle et financière, soutenue par une forte demande et malgré un environnement difficile

Notes:

1. L'« EBITDA ajusté » correspond au résultat des activités poursuivies avant impôt et résultat financier net excluant notamment les autres produits et charges, les dépréciations et les amortissements (y compris l'impact des provisions pour risques, garanties ou litiges).
2. Flux de trésorerie disponible avant résultats financiers et impôts défini comme l'EBITDA ajusté moins (investissements nets + les dépenses liées à la restructuration + variation des réserves de pension + variation des besoins de fonds de roulement et autres + impact sur la trésorerie des autres éléments du résultat non-courant)
3. Y compris ajustements IFRIC sur Saas de (3) millions d'euros sur l'EBITDA et de (1) million d'euros sur l'EBITA

VANTIVA : DES DIVISIONS IDÉALEMENT POSITIONNÉES POUR TIRER PARTI DE LEUR LEADERSHIP ET DE LEURS COMPÉTENCES



...dans les marchés existants...

MAISON CONNECTEE : DES SOLUTIONS STRATÉGIQUES DE TERMINAUX DOMESTIQUES (“CPE”)



60% des 10 principaux fournisseurs de services Haut-Débit desservis

50% des 10 principaux fournisseurs de services vidéos desservis

16% Part de marché mondiale des passerelles Haut-Débit⁽¹⁾

45% Part de marché mondiale dans la TV Android⁽¹⁾

VANTIVA SUPPLY CHAIN SERVICES (VSCS)



65% Part de marché mondiale dans les Disques

55K Expéditions groupées par jour

800 Millions de disques vendus en 2021

ISO ISO 13485 (CA) dans les Microfluidiques Cartridge

...et les nouveaux marchés

MAISON CONNECTÉE

- Solutions IoT pour les marchés verticaux
- Nouvelles solutions pour les Fournisseurs de Services

VANTIVA SUPPLY CHAIN SERVICES

- Vinyle
- Microfluidiques
- Nouveaux clients pour l'exécution
- Courtage de fret de transport

TCS: UN FOURNISSEUR MONDIAL DE PREMIER PLAN ET INDÉPENDANT DE SERVICES EN ARTS VISUELS CRÉATIFS

Ce qui rend Technicolor Creative Studios unique

technicolor

CREATIVE STUDIOS

Des équipes multirécompensées unissant art, technologie et créativité dans les domaines du long métrage, des séries, de l'animation, de l'expérience de marque et de la publicité et des jeux, pour offrir l'art universel de la narration visuelle au public du monde entier

Quatre grandes marques spécialisées

M P C



mikros
ANIMATION

technicolor
GAMES



Une technologie de pointe et un processus de gestion des flux de travail



Parmi les plus grandes équipes d'artistes numériques au monde



Des divisions interconnectées plus fortes que la somme des parties



Une large portée géographique

Indicateurs clefs

629 m€

Chiffre d'affaires en 2021

4

Divisions

113 m€

EBITDA ajusté en 2021

10,500+

Employés⁽¹⁾

17,9 %

Marge d'EBITDA ajusté en 2021

11

Présent dans 11 pays

240+ Projets pour ~200

Clients⁽³⁾ chez MPC, Mikros Animation et Technicolor Games en 2021

3,000+ Projets The Mill pour

~1,000 Clients⁽²⁾ in 2021

1. Au 31 décembre 2021, hors fonctions transverses

2. Représente le nombre approximatif de clients uniques sans agrégation au niveau de la société mère. Par exemple, Nickelodeon de Paramount Global, Paramount Pictures et Showtime sont chacun comptés comme des clients distincts

RAPPEL DES OPERATIONS ENVISAGÉES

ACTIONNAIRES TCH
(Dont souscripteurs OCA)

100 %

65 %

Distribution :
création de deux sociétés
indépendantes, leaders
sur leurs marchés

- **Technicolor Creative Studios :**
un leader mondial des effets visuels bien positionné afin d'offrir des perspectives de croissance rentable et créatrice de valeur
- **Vantiva :** une nouvelle marque pour les activités de Technicolor hors-TCS, leader sur ses marchés avec une structure financière plus solide et une exposition dans TCS

VANTIVA
Maison Connectée + Vantiva Supply Chain Services (ex-DVD Services)



- ▶ Place de cotation proposée : Euronext Paris
- ▶ Siège Social : Paris
- ▶ Futur Directeur Général : Luis Martinez-Amago
- ▶ Futur Directeur financier : Lars Ihlen

Refinancement :
un objectif de désendettement et de structure capitalistique compatible avec la Distribution de 65 % de TCS proposée

35 %

**TECHNICOLOR
CREATIVE STUDIOS**



- ▶ Place de cotation proposée : Euronext Paris
- ▶ Siège Social : Paris
- ▶ Futur Directeur Général : Christian Roberton
- ▶ Futur Directeur financier : Laurent Carozzi

- **Doter Technicolor Creative Studios et Vantiva** d'un bilan qui soutiendra les priorités stratégiques de chaque entité, et notamment leur croissance

LE BON MOMENT POUR UN NOUVEAU VIRAGE STRATÉGIQUE

DES FONDATIONS SOLIDES

Le **plan de transformation du Groupe a été un succès** :

- 325 m€ d'économies de coûts cumulées, quasi-achevées
- Cession des activités de Post-Production et de Licences de Marques
- Des objectifs 2020 et 2021 réalisés malgré un environnement économique difficile

En 2020, les résultats de Technicolor ont été impactés par la pandémie de Covid 19, et le Groupe est entré dans un plan de sauvegarde financière accélérée qui lui a permis de restructurer sa dette :

- Dans le cadre de ce plan, le Groupe a levé 420 m€ de dette « new money » et a réaménagé son ancienne dette en nouvelle dette à terme pour 574 m€ et en capital pour 660 m€
- Ces instruments de dette et le plan de sauvegarde sont toujours en cours

LIBÉRER LA CRÉATION DE VALEUR SUR LA DURÉE pour les actionnaires de Technicolor

NORMALISER LA STRUCTURE CAPITALISTIQUE DU GROUPE à travers un refinancement total de la dette afin de sortir du plan de sauvegarde et de réduire la complexité de la structure actuelle de Fiducie

POSSIBILITÉ DE REFINANCER LA DETTE

NOUVELLE STRUCTURE DE LA DETTE

Possibilité de refinancer la dette existante du groupe, de réduire le coût de la dette et de faciliter l'exécution de la Distribution

Des progrès importants déjà réalisés :

- 300 m€ d'OCA (Obligations Convertibles en Actions) intégralement souscrites
- Emission des OCA autorisée par les actionnaires
- VANTIVA : engagement reçu pour 375 m€ de dette privée*
- TCS : marketing en cours pour un prêt à terme d'environ 600 m€

vantiva 

- Enveloppe de dette de 375 m€ accordée par Angelo Gordon et Barclays
- Discussions en cours pour l'extension de la ligne de crédit ABL (« *Asset-Based Lending* »)

technicolor

CREATIVE STUDIOS

- Marketing en cours pour un prêt à terme d'~600 m€
- Facilité de crédit renouvelable de 40 m€ (discussions en cours)

DEUX MONTAGES FINANCIERS DISTINCTS

pour VANTIVA et pour Technicolor Creative Studios, cohérents avec la séparation proposée

UNE OPÉRATION AYANT POUR OBJECTIF DE BÉNÉFICIER À L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

ACTIONNAIRES



Réduction potentielle de la décote de conglomérat

Simplification du Groupe

Flexibilité de gérer indépendamment les expositions des actionnaires aux 2 entités

Structure actionnariale plus stable

Couverture de recherche plus adaptée au profil de chaque entité

EMPLOYÉS



Un nouveau départ pour les 2 sociétés

Simplification de la structure corporate de chaque entité

Une structure capitalistique plus adaptée pour permettre des investissements de croissance pour chaque entité

CRÉANCIERS



L'OCA devrait permettre de faciliter le refinancement, d'améliorer le profil de dette et de sécuriser des liquidités

Possibilité de remboursement de la dette actuelle

CLIENTS & FOURNISSEURS



Profil de crédit amélioré

Une offre commerciale améliorée grâce à de meilleures capacités d'investissement

2 SOCIÉTÉS INDÉPENDANTES chacune avec une stratégie plus ciblée et la liberté de poursuivre ses propres objectifs sans conflit d'accès aux ressources

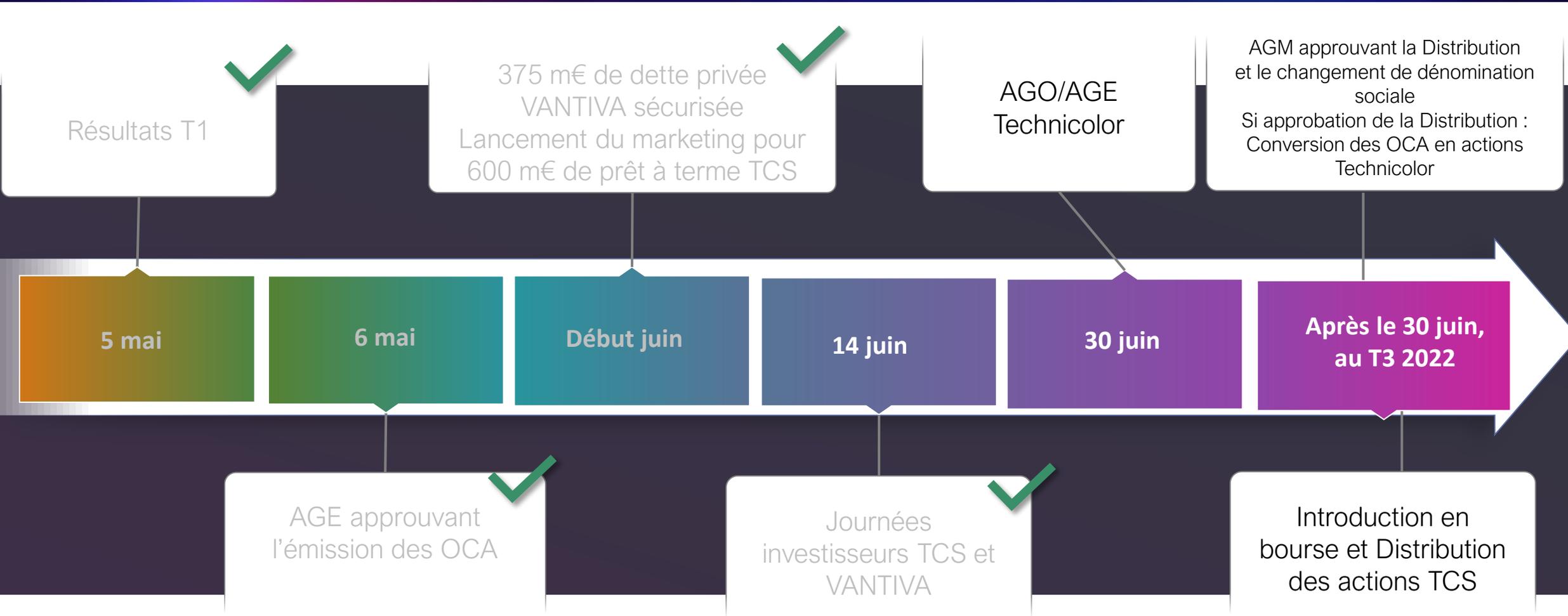
CHAQUE ENTITÉ aura une structure de capital pouvant soutenir :

SA PÉRENNITÉ

SES AMBITIONS À LONG TERME

SA CROISSANCE ORGANIQUE

CALENDRIER INDICATIF DES OPÉRATIONS



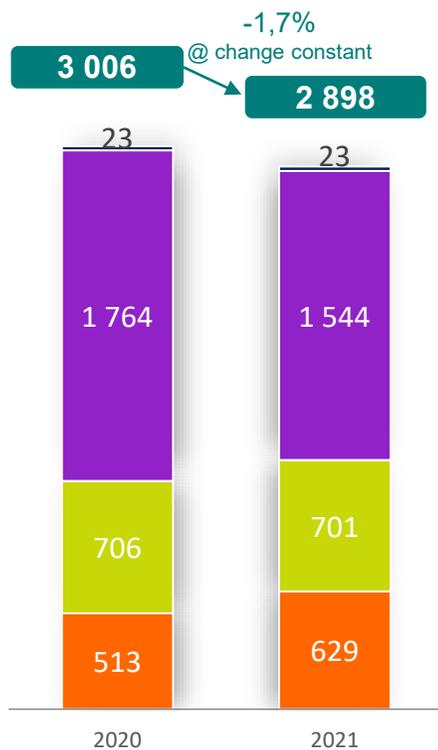
POINT FINANCIER 2021

LAURENT CAROZZI

CHIFFRES CLEFS POUR 2021

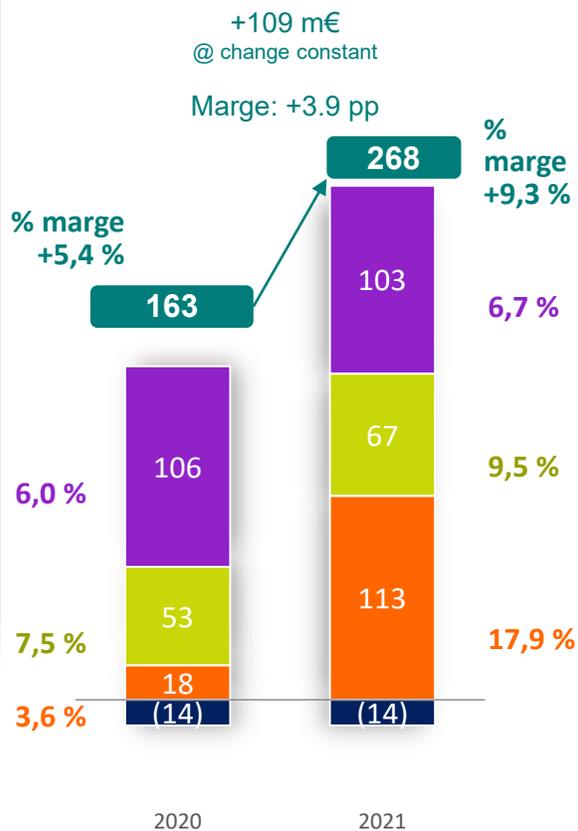
Chiffre d'affaires

(en millions d'€)



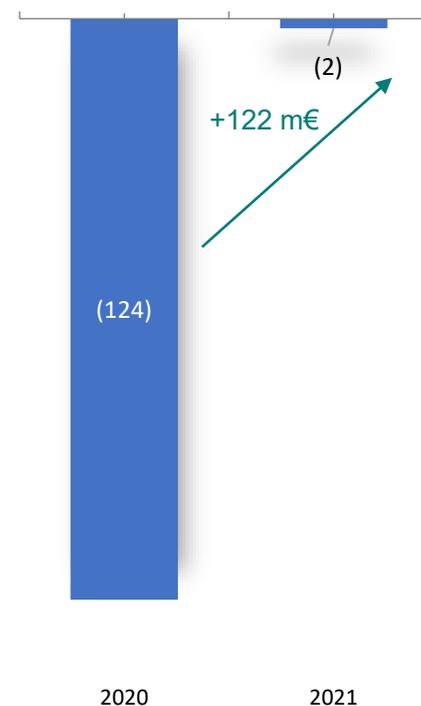
EBITDA ajusté

(en millions d'€)



Flux de trésorerie disponibles

(avant intérêts et impôts, en millions d'€)

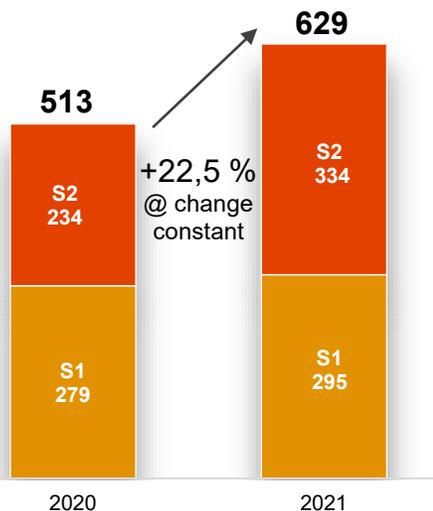


- Corporate & Autres
- Maison Connectée
- Services DVD (maintenant Vantiva Supply Chain Services)
- Technicolor Creative Studios

2021 : une année pleine de succès et ce, malgré un environnement commercial volatil

TCS : FORTE AMELIORATION POST-PANDÉMIE ET DEMANDE IMPORTANTE POUR LES CONTENUS ORIGINAUX

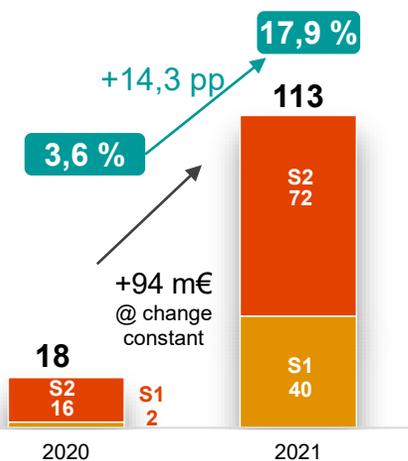
CHIFFRE D'AFFAIRES (en millions d'€)



CHIFFRE D'AFFAIRES :
+37.2% À TAUX DE CHANGE CONSTANT HORS POST PRODUCTION :

- Demande importante pour les contenus originaux pour l'ensemble des lignes de métiers
- 2020 avait souffert des impacts de la pandémie

EBITDA AJUSTÉ (en millions d'€)
MARGE D'EBITDA (en %)



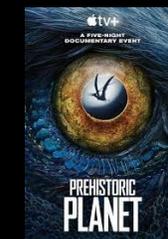
AMÉLIORATION DE LA MARGE D'EBITDA :

- Amélioration du chiffre d'affaires pour toutes les lignes de métiers
- Impact positif des nombreux programmes de transformation opérationnelle
- Mesures continues de réduction des coûts

EFFECTIFS TCS : hausse de ~7 700 fin Déc. 2020 à ~10 500 fin Déc. 2021

PERSPECTIVES 2022

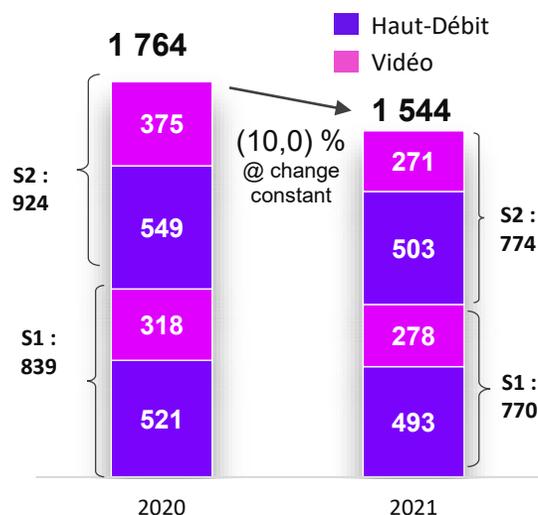
- MPC / Mikros Animation :** les divisions continuent de remporter plusieurs nouveaux projets :
 - 80 %+ du carnet de ventes déjà sécurisé pour 2022*
 - 6 projets d'animation en 2022 contre 2 en 2019
- The Mill :** activité étroitement liée aux dépenses publicitaires dont la croissance est ralentie par le contexte économique mondial actuel :
 - Croissance plus lente qu'initialement anticipée en 2022 et 2023, avec un impact principalement en 2022
 - Actions sur les coûts et l'efficacité opérationnelle identifiées et initiées
- Technicolor Games :** la demande de contenu de jeux devrait continuer de croître
- Investissements importants dans le **recrutement, la rétention et la formation des artistes**



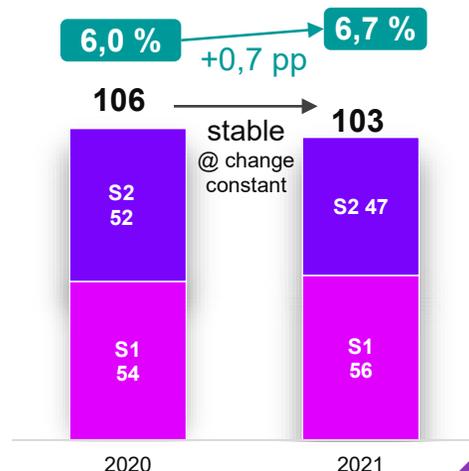
*Données à fin avril 2022

MAISON CONNECTÉE : UNE ANNÉE COMPLIQUÉE GÉRÉE EFFICACEMENT

CHIFFRE D'AFFAIRES (en millions d'€)



EBITDA AJUSTÉ (en millions d'€)
MARGE D'EBITDA (en %)



PERSPECTIVES 2022

- ▶ Demande mondiale d'équipements Haut-Débit devant rester forte en 2022
- ▶ Persistance des pénuries de composants et pressions sur les prix limitant la capacité à répondre à la demande des clients finaux tout au long de 2022. Effets devant être compensés par :
 - Mesures d'efficacité
 - Amélioration progressive des capacités de livraison
 - Discussions permanentes avec les clients et les fournisseurs
- ▶ Ukraine :
 - Pas d'actifs ni de clients ou de fournisseurs directs en Russie et en Ukraine
 - Incertitude supplémentaire en termes d'approvisionnement



CHIFFRE D'AFFAIRES EN BAISSE :

- La crise mondiale des semi-conducteurs et dislocation de la chaîne d'approvisionnement, limitent notre capacité à satisfaire pleinement la forte demande de nos clients
- Hausse de la part du Haut-Débit dans le chiffre d'affaires : 64 % vs. 61 % en 2020
- La demande sous-jacente pour 2021 était supérieure aux ventes réalisées par la division en 2020

EBITDA EN BAISSE EN VALEUR ABSOLUE MAIS MARGES EN HAUSSE DE 0,7 PP :

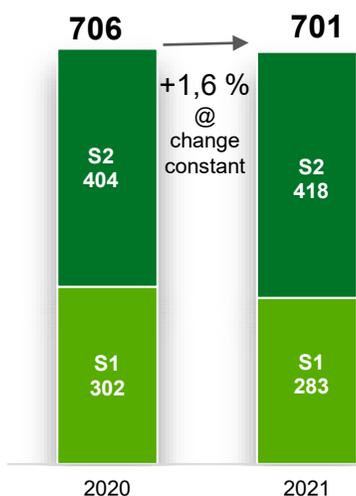
- L'efficacité opérationnelle et les économies de coûts fixes ont compensé la baisse des volumes et leur impact additionnel sur les coûts

INTENSIFICATION DE LA COLLABORATION AVEC LES CLIENTS ET LES FOURNISSEURS

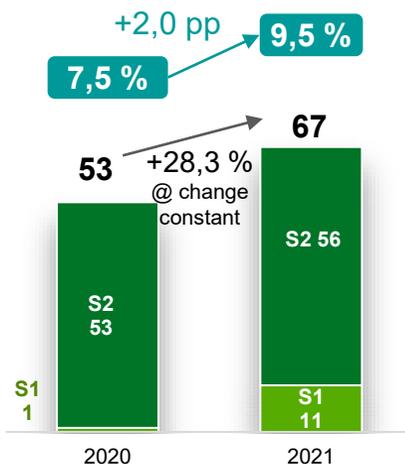
afin de maximiser les livraisons et d'atténuer les impacts potentiels de la crise des semi conducteurs et de la dislocation de la chaîne d'approvisionnement sur la rentabilité et le BFR. Ces actions ont porté leurs fruits notamment au T4

VANTIVA SUPPLY CHAIN SERVICES : UNE ANNÉE ILLUSTRANT LES RÉSULTATS DE LA RESTRUCTURATION OPÉRATIONNELLE

CHIFFRE D'AFFAIRES (en millions d'€)



EBITDA AJUSTÉ (en millions d'€)
MARGE D'EBITDA (en %)



PERSPECTIVES 2022

- Disques : volumes de catalogue plus faibles partiellement compensés par plus de volumes liés aux nouvelles sorties
- Poursuite des réductions de coûts
- La division continue de travailler sur le développement significatif des activités non-disques

CHIFFRE D'AFFAIRES EN HAUSSE DE 1,6 % À CHANGE CONSTANT :

- Une croissance provenant des nouveaux métiers en Amérique du Nord et notamment services de distribution et de fret

AMÉLIORATION SIGNIFICATIVE DE L'EBITDA ET DE LA MARGE D'EBITDA :

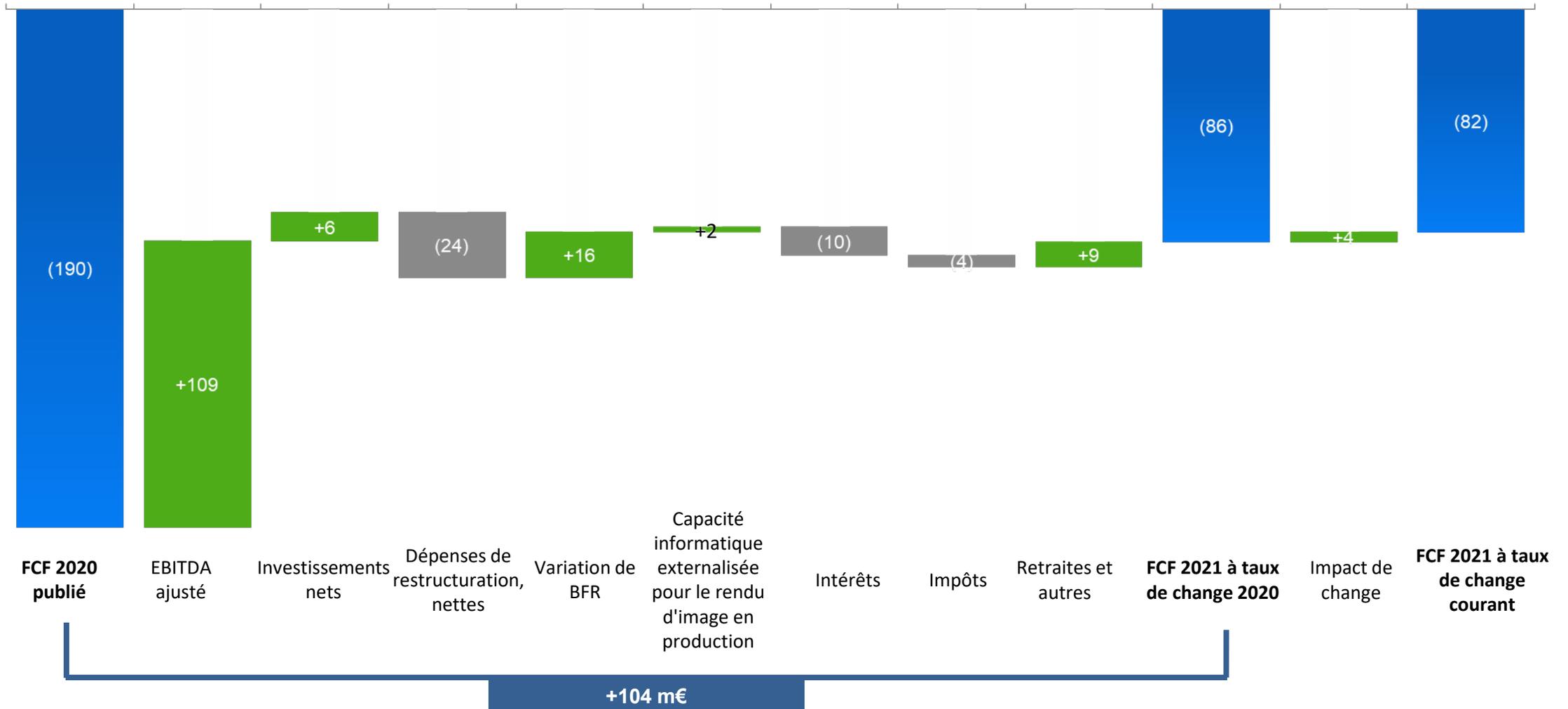
- Forte optimisation du dispositif opérationnel
- Economies de coûts
- Activité accrue dans les activités non-disques en Amérique du Nord

ADAPTATION CONTINUE

des opérations de distribution et de fabrication, et des contrats clients associés, en réponse à la poursuite de la réduction des volumes

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE (« FCF ») PROVENANT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES APRÈS INTÉRÊTS ET IMPÔTS⁽¹⁾ 2021 VS. 2020



(1) Correspond à la variation nette de la trésorerie d'exploitation des activités poursuivies moins les investissements nets

Liquidité au 31 décembre 2021	Montants disponibles (millions d'euros)
Liquidité	196
Lignes de crédit confirmées (non tirées)	
Ligne de crédit Wells Fargo* (125 mUSD)	97
Liquidité	293

→ Endettement net au nominal au 31 décembre 2021 : 1 110 m€

→ Endettement net IFRS au 31 décembre 2021 : 1 039 m€

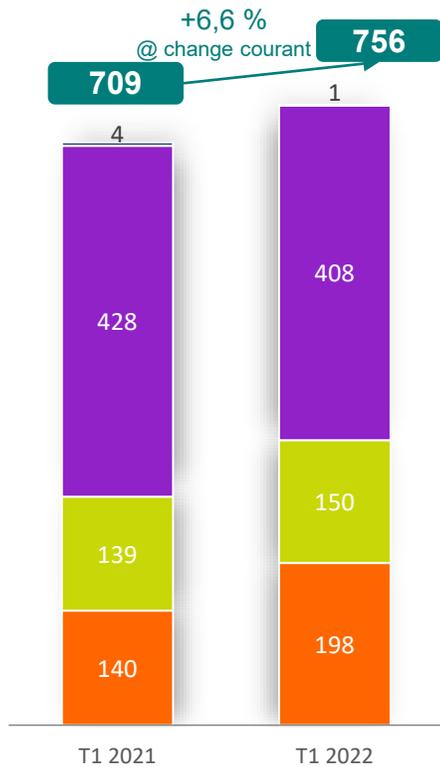
Au 31 décembre 2021, 110 mUSD (97 m€) ne sont pas tirés sur la ligne de crédit Wells Fargo

* La disponibilité de cette ligne de crédit varie en fonction du montant des créances

PRINCIPAUX CHIFFRES DU 1^{ER} TRIMESTRE 2022

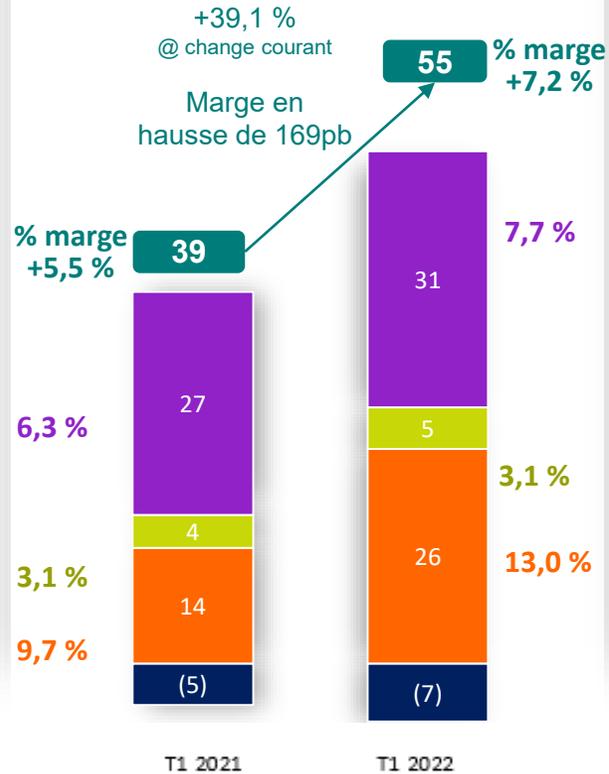
Chiffre d'affaires

(en millions d'€)



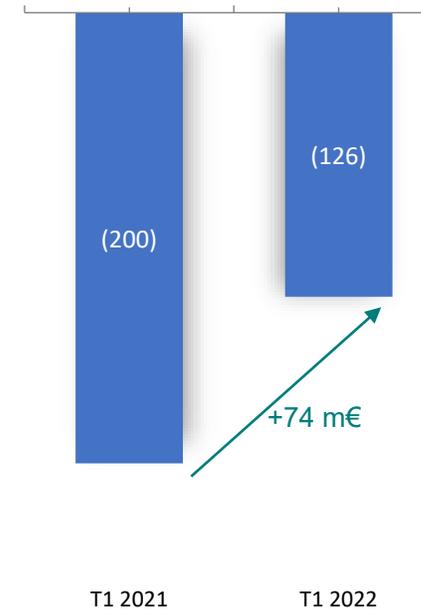
EBITDA ajusté

(en millions d'€)



Flux de trésorerie disponibles

(avant intérêts et impôts, en millions d'€)



- Corporate & Autres
- Maison Connectée
- VSCS (ex-Services DVD)
- Technicolor Creative Studios

Bonne performance de l'ensemble des divisions

Des perspectives robustes

Des objectifs

2022

confirmés

pour le Groupe Technicolor

- Un chiffre d'affaires pour les activités poursuivies en croissance
- Un EBITDA ajusté⁽¹⁾ des activités poursuivies de 361 m€
- Un EBITA ajusté des activités poursuivies de 161 m€
- Un flux de trésorerie disponible des activités poursuivies (avant intérêts et impôts)⁽²⁾ de 217 m€
- Un objectif d'économies de coûts d'exploitation cumulées de 325 m€ d'ici 2022, dont 116 m€ et 171 m€ ont été réalisés respectivement en 2020 et 2021

1. L'« EBITDA ajusté » correspond au résultat des activités poursuivies avant impôt et résultat financier net excluant notamment les autres produits et charges, les dépréciations et les amortissements (y compris l'impact des provisions pour risques, garanties ou litiges)

2. Flux de trésorerie disponible avant résultats financiers et impôts définit comme l'EBITDA ajusté moins (investissements nets + les dépenses liées à la restructuration + variation des réserves de pension + variation des besoins de fonds de roulement et autres + impact sur la trésorerie des autres éléments du résultat non-courant)

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE & RÉMUNÉRATIONS

ANNE BOUVEROT

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

-  Comité d'Audit
-  Comité Rémunérations
-  Comité Gouvernance & Responsabilité Sociétale
-  Comité Stratégie



Anne Bouverot
Présidente du Conseil



Richard Moat
Directeur général



Melinda J. Mount
Administratrice indépendante



BPIfrance Participations
Représentée par
Thierry Sommelet
Administrateur indépendant



Christine Laurens
Administratrice indépendante



Xavier Cauchois
Administrateur indépendant



Katherine Hays
Administratrice indépendante



Dominique d'Hinnin
Administrateur indépendant



Brian Sullivan
Administrateur indépendant

Administrateurs représentant les salariés



Loic Desmoueaux



Marc Vogeleisen



Censeurs



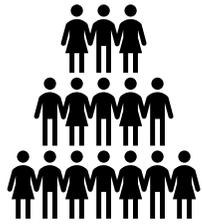
Angelo Gordon
Représentée par
Julien Farre



Gauthier Reymondier
(Bain Capital)

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉQUILIBRÉ, DIVERSIFIÉ ET COMPÉTENT EN ADÉQUATION AVEC LES MEILLEURES PRATIQUES

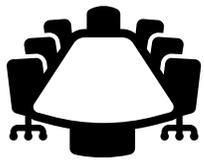
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN CHIFFRES



11 administrateurs



44 % de femmes
56 % d'hommes



98 % de participation
en 2021



36 % d'administrateurs
étrangers
18 % d'administrateurs
français résidents
étrangers ou ayant un
profil très international



9 séances en 2021

57 ans

Age moyen des
administrateurs



89 % d'indépendance

DES COMPÉTENCES FORTES



* En qualité de Censeur.

DES COMITÉS ACTIFS EN 2021 (1/2)

Comité d'Audit

5 membres dont 4 indépendants • Présidé par Melinda J. Mount

7 réunions



M. J. MOUNT
100 %



X. CAUCHOIS
100 %



C. LAURENS
100 %



K. HAYS*



M. VOGELISEN
100 %

Taux de participation individuels

* K. Hays a été nommée en remplacement de M. Brian Sullivan au Comité d'Audit en février 2022. Elle n'a donc pas assisté aux réunions du Comité s'étant tenues en 2021.

- ▶ Etats financiers
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Audit interne, procédures de contrôle interne et de sécurité
- ▶ Nomination, missions, rémunérations, indépendance des commissaires aux comptes
- ▶ Litiges du Groupe
- ▶ Cybersécurité
- ▶ Programme anti-corruption et conformité

Comité Gouvernance & Responsabilité Sociétale

3 membres indépendants • Présidé par Thierry Sommelet

5 réunions



T. SOMMELET
100 %



A. BOUVEROT
100 %



D. D'HINNIN
100 %

Taux de participation individuels

Gouvernance

- ▶ Organisation, fonctionnement et évaluation du Conseil
- ▶ Composition du Conseil et des comités, revue d'indépendance
- ▶ Plans de succession

Responsabilité sociétale

- ▶ Orientations stratégiques en matière de RSE
- ▶ Diversité, équité et inclusion et autres sujets sur le volet social
- ▶ Changement climatique et autres sujets sur le volet environnemental

DES COMITÉS ACTIFS EN 2021 (2/2)

Comité Rémunérations

4 membres dont 3 indépendants • Présidé par Xavier Cauchois

5 réunions



X. CAUCHOIS
100 %



L. DESMOUCEAUX
100 %



C. LAURENS
100%



M. J. MOUNT
100 %

Taux de participation individuels

- ▶ Politique de rémunération du Directeur général et des autres mandataires sociaux
- ▶ Plan de rémunération variable du Groupe, cohérence des rémunérations et ratios d'équité
- ▶ Supervision des plans de rémunération long-terme (« LTIP »)
- ▶ Mise en œuvre du plan incitatif d'investissement (« ASP ») reporté en 2020

Comité Stratégie

4 membres dont 3 indépendants • Présidé par Anne Bouverot

7 réunions



A. BOUVEROT
100 %



R. MOAT
100 %



D. D'HINNIN
100 %



T. SOMMELET
100 %

Taux de participation individuels

- ▶ Elaboration et mise en œuvre du Plan Stratégique du Groupe
- ▶ Etude et analyse des projets stratégiques clés
- ▶ Examen des options stratégiques en lien avec les différentes activités du Groupe
- ▶ Analyse de la question du refinancement de la dette Technicolor dans le cadre des différentes options stratégiques

RÉMUNÉRATIONS – SAY ON PAY « EX-POST »

Rémunération allouées aux membres du Conseil d'administration au titre de 2021

Enveloppe annuelle globale fixée par l'Assemblée générale en 2016 : 850 000 €

Nom	Montants bruts dus au titre de l'exercice 2021 et versés en 2022 (en euros)	
	Rémunération des administrateurs	Dont un montant variable de
Anne Bouverot	79 333	36 000
Bpifrance Participations	69 333	36 000
Xavier Cauchois	83 000	43 000
Loïc Desmouceaux	-	-
Marc Vogeleisen	-	-
Dominique D'Hinnin	63 000	33 000
Cécile Frot-Coutaz	51 333	28 000
Christine Laurens	78 000	48 000
Richard Moat	-	-
Melinda J. Mount	93 000	48 000
Brian Sullivan	81 000	51 000
Total	598 000	323 000

Les administrateurs représentant les salariés et le Directeur général ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat d'administrateur

M. Gauthier Reymondier et Angelo, Gordon & Co., L.P., représenté par M. Julien Farre, ne perçoivent aucune rémunération en leur qualité de censeurs

RÉMUNÉRATIONS – SAY ON PAY « EX-POST »

Résolution n°15 - Eléments de rémunération versés ou attribués à Mme Anne BOUVEROT, Présidente du Conseil d'administration, au titre de l'année 2021

Rémunération fixe allouée à la Présidente	Rémunération fixe allouée à Anne Bouverot (sans changement p/r à l'exercice précédent) visant à rémunérer son engagement en tant que Présidente du Conseil d'administration et tenant compte de l'étendue accrue de ses responsabilités	150 000 €
Rémunération en tant qu'administrateur	Rémunération allouée selon les mêmes règles d'attribution que tout autre administrateur et comprenant une importante part variable dépendant de la présence aux réunions: <ul style="list-style-type: none">• part fixe en qualité d'administrateur = 30 000 €• part fixe en qualité de Présidente du Comité Stratégie = 10 000 €• part fixe en qualité de Présidente du Comité Nominations et Gouvernance (<i>prorata jusqu'en avril 2021</i>) = 3 333 €• Part variable liée à la participation effective aux réunions du Conseil et des comités = 36 000 €	79 333 €
TOTAL		229 333 €

Aucun autre élément de rémunération versé ou attribué tel que rémunération variable annuelle ou pluriannuelle, rémunération exceptionnelle, stock-options, actions de performance, régime de retraite supplémentaire, indemnité de départ ou de non-concurrence

RÉMUNÉRATIONS – SAY ON PAY « EX-POST »

Résolution n°16 - Eléments de rémunération versés ou attribués à M. Richard Moat, Directeur général, au titre de l'année 2021

Rémunération fixe	Rémunération fixe totale de 600 000 euros payable par versements mensuels sur 12 mois	600 000 €
Rémunération variable	Selon objectifs précisés ci-après	958 717 €
Actions de performance	Sur la base de la constatation de l'investissement personnel du Directeur général en actions de Technicolor pour un montant supérieur à 1 million d'euros, attribution à M. Richard Moat de 1 027 398 actions de performance (soit 0,43 % du capital au 31 décembre 2021) au titre du plan incitatif d'investissement « ASP 2020 »	1 900 686 € <i>Valorisation IFRS à l'attribution</i>
Avantages en nature	Honoraires de conseillers fiscaux conformes aux politiques appliquées au sein du Groupe pour l'expatriation et la mobilité des cadres supérieurs	21 057 €
TOTAL		3 480 460 €

Aucun autre élément de rémunération versé ou attribué au titre de l'année 2021

RÉMUNÉRATIONS – SAY ON PAY « EX-POST »

Résolution 16 - Focus sur la rémunération variable du Directeur général au titre de l'année 2021

*	Objectifs fixés au début de l'exercice 2021				Evaluation par le Conseil après la clôture de l'exercice	
	Montant cible (sur une base de réalisation 100%)		Montant maximum (dépassement des objectifs)		Réalisation des objectifs /Taux	Montant correspondant (en euros)
	En % de la rémunération fixe	Montant visé (en euros)	En % de la rémunération fixe	Montant visé (en euros)		
Objectif EBITA	30 %	239 400 €	45 %	359 100 €	39,60 %	315 769 €
Objectif Operating Cash Flow	30 %	239 400 €	45 %	359 100 €	36,60 %	291 829 €
Objectif Extra-Financiers *	40 %	319 200 €	60 %	478 800 €	44 %	351 120 €
Total variable	100 %	798 000 €	150 %	1 197 000 €	120,1 %	958 717 €
Rémunération variable annuelle (en euros)						958 717 €

* Objectifs extra-financiers 2021 pesant au total pour 40% dont:

15 % en fonction d'un objectif stratégique donnant au Conseil d'administration une vision et une stratégie de 3 à 5 ans pour Technicolor ;

15 % en fonction d'un objectif de gestion des talents visant à assurer que la transformation est conduite de manière à inspirer et à motiver les équipes (enquête auprès des employés), à attirer et retenir les talents clés, à atténuer les risques liés au capital humain (plans d'actions en matière de succession..)

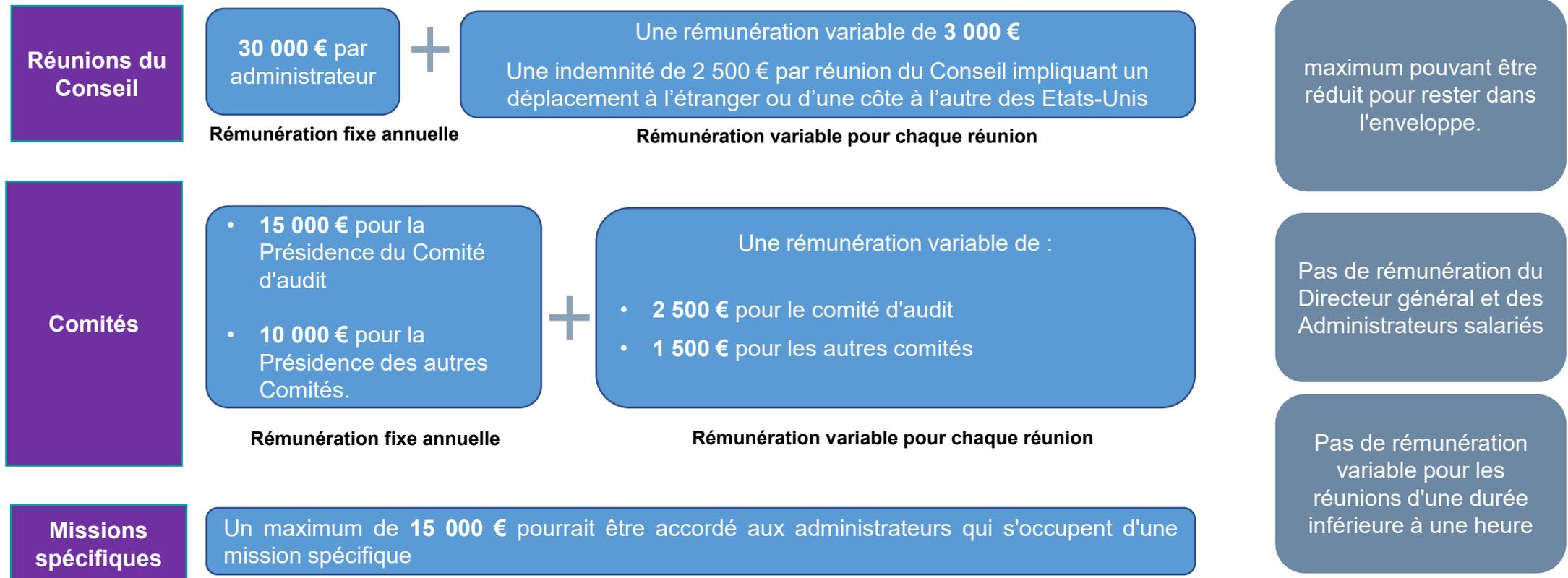
10 % en fonction d'un objectif RSE : promotion de la diversité au sein de l'organisation et la limitation de l'impact

Le taux de réalisation global des objectifs de M. Moat pour 2021 est de 120,1 % et sa rémunération variable s'élève à 958 717 €

RÉMUNÉRATIONS – SAY ON PAY « EX-ANTE »

Résolution n°17 - Approbation de la politique de rémunération des administrateurs

Enveloppe annuelle globale fixée par l'Assemblée générale en 2016 : 850 000 €



Montant total des rémunérations perçues par les administrateurs en 2021 sur la base de cette même politique = 598 000 euros

RÉMUNÉRATIONS – SAY ON PAY « EX-ANTE »

Résolution n°18 - Approbation de la politique de rémunération de la Présidente du Conseil d'administration pour 2022

RÉMUNÉRATION FIXE (en tant que Présidente du Conseil d'administration)

- vise à rémunérer l'implication spécifique en tant que Présidente
- Fixée à **150 000 €** (inchangée depuis 2020) en considération du champ des responsabilités

RÉMUNÉRATION EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR (au même titre que les autres administrateurs)

- vise à rémunérer la participation aux délibérations du Conseil d'administration et des Comités
- régie par la politique de rémunération applicable aux administrateurs

Aucun autre élément de rémunération ni indemnité ou avantage en cas de cessation de fonctions

Possibilité de bénéficier d'un avantage en nature lié au transport (véhicule, indemnité)

Droit aux avantages en nature habituels des autres dirigeants et salariés du Groupe

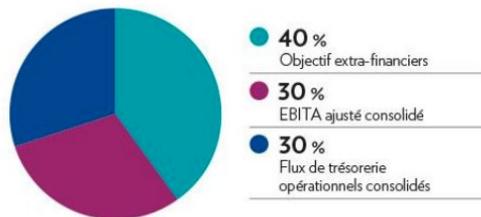
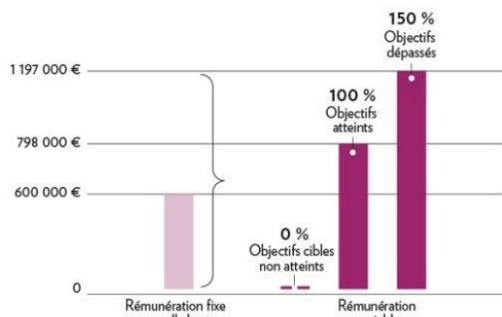
Reconduction sans changement de la politique 2021

RÉMUNÉRATIONS – SAY ON PAY « EX-ANTE »

Résolution n°19 - Approbation de la politique de rémunération du Directeur général pour 2022

RÉMUNÉRATION FIXE : 600 000 euros (sans changement depuis la nomination de l'intéressé aux fonctions de Directeur général)

RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE EN NUMERAIRE



Objectifs financiers (60 % du bonus cible) : EBITA ajusté consolidé et flux de trésorerie opérationnels consolidés

= Indicateurs de performance utilisés par le Groupe dans sa communication financière

Ces objectifs sont les mêmes que ceux déterminant la rémunération variable des salariés du Groupe éligibles au plan de rémunération variable

Objectifs extra-financiers (comptant ensemble pour 40 % de la rémunération variable cible) dont:

- **20 % dépendant d'un objectif stratégique** basé sur la bonne réalisation des projets annoncés publiquement le 24 février 2022 et la mise en ordre de marche des 2 sociétés cotées vers le succès avec un plan à 3 ans pour chacune d'entre elles
- **10 % dépendant d'un objectif relatif à la gestion des talents**, comprenant dans le contexte du projet de *spin-off* la présentation de plans de succession pour les Directeurs généraux des deux sociétés cotées, un plan assurant la mise en place d'équipes de direction appropriées, et des objectifs spécifiques liés au recrutement et la rétention de talents clés
- **10 % dépendant d'un objectif RSE** lié à la promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion (50 %) et à la limitation de l'impact environnemental (50 %)

RÉMUNÉRATION VARIABLE DE LONG-TERME EN ACTIONS

- Eligibilité du Directeur général au plan d'intéressement à long terme qui pourrait être mis en œuvre et visant à impliquer les salariés dans la performance et le développement du Groupe dans le cadre de son plan stratégique : actions de performance, options de souscription d'actions ou autres instruments liés aux actions
- Acquisition soumise à une condition de présence ininterrompue (sauf exceptions) et à des conditions de performance internes et/ou externes exigeantes à définir par le Conseil au moment de l'attribution et à évaluer par le Conseil sur une période minimale de 3 ans
- Valorisation en IFRS ne pouvant dépasser 150 % de la rémunération fixe et variable annuelle cible du Directeur général
- Quota attribuable au Directeur général ne pouvant dépasser 15 % de l'attribution totale

AUTRES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

- Complément de rémunération visant à compenser une baisse de rémunération nette consécutive à une modification involontaire de la résidence fiscale (Covid 19)

RÉSOLUTIONS PROPOSÉES

IRENE CAMBOURAKIS

ORDRE DU JOUR – AGM 30 JUIN 2022

A TITRE ORDINAIRE

Résolution n° 1 :

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Résolution n° 2 :

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Résolution n° 3 :

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Résolution n° 4 :

Approbation d'une convention réglementée visée aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce conclue avec Angelo Gordon

Résolution n° 5 :

Approbation d'une convention réglementée visée aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce conclue avec Bpifrance Participations SA

Résolution n° 6 :

Approbation d'une convention réglementée visée aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce conclue avec Credit Suisse Asset Management

Résolution n° 7 :

Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire

Résolution n° 8 :

Expiration du mandat d'un commissaire aux comptes suppléant sans renouvellement

Résolution n° 9 :

Renouvellement du mandat d'administratrice de Mme Anne Bouverot

Résolution n° 10 :

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Xavier Cauchois

Résolution n° 11 :

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Dominique D'Hinnin

Résolution n° 12 :

Renouvellement du mandat d'administratrice de Mme Christine Laurens

Résolution n° 13 :

Ratification de la cooptation de Mme Katherine Hays en qualité d'administratrice

Résolution n° 14 :

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

Résolution n° 15 :

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Mme Anne Bouverot, Présidente du Conseil d'administration

ORDRE DU JOUR – AGM 30 JUIN 2022

Résolution n° 16 :

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à M. Richard Moat, Directeur général

Résolution n° 17 :

Approbation de la politique de rémunération des administrateurs

Résolution n° 18 :

Approbation de la politique de rémunération applicable au (à la) Président(e) du Conseil d'administration

Résolution n° 19 :

Approbation de la politique de rémunération du Directeur général

Résolution n° 20 :

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de mettre en place un programme de rachat d'actions

A TITRE EXTRAORDINAIRE

Résolution n° 21 :

Décision à prendre par application de l'article L. 225-248 du Code de commerce (capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social)

Résolution n° 22 :

Modification de l'article 18 des statuts de la Société afin de pouvoir bénéficier de la dispense légale de nomination d'un commissaire aux comptes suppléant

Résolution n° 23 :

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions

Résolution n° 24 :

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription

Résolution n° 25 :

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, sans droit préférentiel de souscription et par offre au public à l'exception de celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société

Résolution n° 26 :

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, sans droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier

Résolution n° 27 :

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

ORDRE DU JOUR – AGM 30 JUIN 2022

Résolution n° 28 :

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social, par incorporation de primes, réserves ou bénéfices

Résolution n° 29 :

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, sans droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société

Résolution n° 30 :

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservée aux adhérents à un plan d'épargne de groupe

Résolution n° 31 :

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservée à des catégories de bénéficiaires – Opérations d'actionnariat au profit de salariés hors plan d'épargne de groupe

Résolution n° 32 :

Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des délégations de compétence

A TITRE ORDINAIRE

Résolution n° 33 :

Pouvoirs pour formalités

PARTIE ORDINAIRE

Résolutions n°1 à 3 - Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2021 et affectation du résultat

- Il vous est demandé d'approuver les comptes sociaux ([résolution n°1](#)) et consolidés ([résolution n°2](#)) de l'exercice 2021
- Nous vous invitons à approuver l'affectation de la perte de l'exercice s'élevant à 131,5 M€ au compte « Report à Nouveau » ([résolution n°3](#))

Résolutions n°4 à 6 - Approbation des conventions réglementées visées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes

- Approbation des conventions réglementées nouvelles mentionnées dans le rapport spécial
- Après la clôture de l'exercice 2021, Angelo Gordon ([résolution n°4](#)), Bpifrance Participations SA ([résolution n°5](#)) et Credit Suisse Asset Management ([résolution n°6](#)) ont respectivement conclu un accord pour souscrire aux OCA (Mandatory Convertible Notes ou MCN) dans le cadre du projet de refinancement de l'intégralité de la dette existante du Groupe et au vu de l'intention de la Société d'introduire en bourse et de distribuer 65 % du capital social de Technicolor Creative Studios à ses actionnaires. Parallèlement à la conclusion des Lettres d'Engagement, une fee letter a été également conclue avec Angelo Gordon. Ces accords ont été autorisés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 23 février 2022.

Mandats des Commissaires aux comptes venant à expiration (Résolutions n°7 & 8)

- Renouvellement du mandat du cabinet Mazars ([résolution n°7](#))
- Absence de renouvellement et de remplacement du Commissaire aux comptes suppléant CBA ([résolution n°8](#)) conformément à la faculté légale sous réserve de votre approbation de la mise en conformité statutaire proposée aux termes de la résolution n°22

Résolution n°9 - Renouvellement du mandat d'administratrice de Mme Anne Bouverot



Renouvellement de Mme Anne BOUVEROT

Mandat de 3 ans (Ancienneté : 3 ans)

Administratrice indépendante et Présidente du Conseil d'administration

Présidente du Comité Stratégie

Membre du Comité Gouvernance & Responsabilité Sociétale

Taux de participation
aux réunions du Conseil
en 2021 : **100 %**

Age : 56 ans – Nationalité : Française

Autres mandats en cours : Co-fondatrice et Présidente de la Fondation Abeona (Pour une IA responsable) ; Présidente du Conseil de surveillance de Bruneau ; Administratrice de Cellnex Telecom *; Senior Advisor de TowerBrook Capital Partners ; Fiduciaire de Thomson Reuters Founders Share Company

* Sociétés cotée

Compétences : Cybersécurité, Responsabilité sociétale, Stratégie, Technologie, Télécommunication

Motifs de renouvellement :

- **Profil :** Mme Anne Bouverot est actuellement Senior Advisor pour TowerBrook Capital Partners, ainsi qu'administratrice de sociétés. Elle était auparavant Présidente et Directrice générale de Morpho (devenu depuis lors Safran Identity & Security), leader mondial des solutions de sécurité et d'identité. Mme Anne Bouverot est la co-fondatrice et Présidente de la Fondation Abeona (Pour une IA responsable). Ancienne élève de l'École Normale Supérieure et de Télécom Paris ainsi que titulaire d'un doctorat en Intelligence artificielle (1991)
- **Fort engagement au sein du Conseil et des Comités et disponibilité :**
 - Mme Anne Bouverot a rejoint le Conseil d'administration de Technicolor en juin 2019. Depuis sa nomination, Mme Anne Bouverot est Présidente du Conseil d'administration en plus de son rôle de Présidente du Comité Stratégie et de membre du Comité Gouvernance & Responsabilité Sociétale,
 - Taux de présence de 100 % aux réunions du Conseil et des comités sur les trois dernières années.
- **Administratrice indépendante**, au sens des critères AFEP-MEDEF.

Résolution n°10 - Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Xavier Cauchois



Renouvellement de M. Xavier CAUCHOIS

Mandat de 3 ans (Ancienneté : 3 ans)

Administrateur indépendant

Président du Comité Rémunération

Membre du Comité d'Audit

Taux de participation
aux réunions du Conseil
en 2021 : **100 %**

Age : 64 ans – **Nationalité** : Française

Autres mandats en cours : Administrateur de Dassault Systèmes SE*

* *Sociétés cotées*

Compétences : Finance, Media & Entertainment, Fusions & Acquisitions, Technologies, Télécommunication

Motifs de renouvellement :

- **Profil** : M. Xavier Cauchois débute sa carrière chez PwC où il restera plus de 37 ans, cumulant des activités d'audit et de conseil. Il a ainsi accompagné des clients français et internationaux, des start-ups, des entreprises moyennes et de grands groupes dans leur croissance, se spécialisant dans le secteur de la technologie.
- **Fort engagement au sein du Conseil et des Comités et disponibilité** :
 - M. Xavier Cauchois a rejoint le Conseil d'administration de Technicolor en juin 2019. Depuis cette date, il préside le Comité Rémunérations et fait partie du Comité d'Audit
 - Taux de présence de 100 % aux réunions du Conseil et des comités sur les trois dernières années.
 - Détenant un autre mandat dans une société cotée M. Xavier Cauchois se consacre pleinement à ses fonctions d'administrateur de la Société
- **Administrateur indépendant**, au sens des critères AFEP-MEDEF.

Résolution n°11 - Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Dominique D'Hinnin



Renouvellement de M. Dominique d'HINNIN

Mandat de 3 ans (Ancienneté : 3 ans)

Administrateur Indépendant

Membre du Comité Gouvernance & Responsabilité Sociétale

Membre du Comité Stratégie

Taux de participation
aux réunions du Conseil
en 2021 : **100 %**

Age : 62 ans – **Nationalité** : Française

Autres mandats en cours : Eutelsat Communications SA* - Administrateur et Président; Edenred SA * Administrateur, Louis Delhaize SA - Administrateur ; Golden Falcon Acquisition Corp * - Administrateur

* Sociétés cotées

Compétences : Finance, Media & Entertainment, Maison Connectée, Fusions & Acquisitions, Stratégie, Technologies.

Motifs de renouvellement :

- **Profil** : M. Dominique D'Hinnin, administrateur de sociétés, a débuté sa carrière dans l'administration en 1986 mais a rapidement rejoint le groupe Lagardère où il a exercé différentes fonctions exécutives. Après plus de 25 ans chez Lagardère et avec une expertise dans les secteurs des médias et de la technologie, il a décidé d'exercer des mandats non exécutifs en rejoignant le Conseil d'Eutelsat Communications SA, qu'il préside depuis 2017, la société américaine Golden Falcon Acquisition Corporation ainsi que Edenred et le groupe de distribution Louis Delhaize SA (Belgique).
- **Fort engagement au sein du Conseil et des Comités et disponibilité** :
 - M. Dominique d'Hinnin a rejoint le Conseil d'administration de Technicolor en juin 2019. Depuis sa nomination, il a rejoint le Comité Gouvernance & Responsabilité Sociétale ainsi que le Comité Stratégie.
 - Taux de présence de 95 % aux réunions du Conseil et des comités sur les trois dernières années.
- **Administrateur indépendant**, au sens des critères AFEP-MEDEF.

Résolution n°12 - Renouvellement du mandat d'administratrice de Mme Christine Laurens



Renouvellement de Mme Christine LAURENS

Mandat de 3 ans (Ancienneté : 3 ans)

Administratrice indépendante

Membre du Comité d'Audit

Membre du Comité Rémunérations

Taux de participation
aux réunions du Conseil
en 2021 : **100 %**

Age : 51 ans – Nationalité : Française

Autres mandats en cours : Spencer Stuart - Administratrice ex officio

Compétences : Cybersécurité, Finance, Media & Entertainment, Fusions & Acquisitions, Stratégie, Technologie

Motifs de renouvellement :

- **Profil :** Mme Christine Laurens est actuellement Directrice financière et associée du cabinet de conseil en management et de recrutement de cadres Spencer Stuart. Jusqu'en janvier 2022, elle était Directrice financière et Associée d'A.T. Kearney, basée à Chicago depuis 2014.
- **Fort engagement au sein du Conseil et des Comités et disponibilité :**
 - Mme Christine Laurens a rejoint le Conseil d'administration de Technicolor en juin 2019. Depuis sa nomination elle a également rejoint le Comité Rémunérations et le Comité d'Audit
 - Taux de présence de 100 % aux réunions du Conseil et des comités sur les trois dernières années.
 - Détenant un autre mandat non exécutif Mme Christine Laurens se consacre pleinement à ses fonctions d'administratrice.
- **Administratrice indépendante**, au sens des critères AFEP-MEDEF.

Résolution n°13 - Ratification de la cooptation de Mme Katherine Hays en qualité d'administratrice



Ratification de la cooptation de Katherine HAYS

Mandat de 1 an (durée restante du mandat de Cécile Frot-Coutaz)

Administratrice indépendante

Membre du Comité d'Audit

Taux de participation aux réunions du Conseil en 2021 : **Mme Katherine Hays a été nommée le 23 février 2022 et n'a donc pas pris part aux réunions tenues en 2021**

Age : 46 ans – **Nationalité** : Américaine

Compétences : Cybersécurité, Finance, Media & Entertainment, Fusions & Acquisitions, Stratégie, Télécommunication, Technologies

Motifs de nomination:

- **Profil** : Mme Katherine Hays est administratrice de sociétés dans le domaine de la technologie, des médias et des jeux. Elle a cofondé la société de jeux vidéos Massive qui a ensuite été acquise par Microsoft, puis a été CEO de la compagnie GenArts, leader mondial dans le domaine du software pour les effets spéciaux.
- **Indépendance** : Mme Katherine Hays est considérée comme une administratrice indépendante par le Conseil d'administration, conformément aux critères énoncés dans le Code AFEP-MEDEF.
- **Disponibilité** : Mme Katherine Hays n'exerce pas d'autres mandats dans des sociétés cotées et dispose du temps nécessaire au bon exercice de ce mandat.

Résolutions n°14 à 19 - Rémunérations des mandataires sociaux

Rémunérations au titre de 2021 (*say on pay* « *ex post* »)

- résolution n°14 : Informations sur les rémunérations des mandataires sociaux (vote d'ensemble)
- résolution n°15 : Anne Bouverot, Présidente du Conseil d'administration
- résolution n°16 : Richard Moat, Directeur général

Politiques de rémunérations 2022 (*say on pay* « *ex ante* »)

- résolution n°17 : Administrateurs
- résolution n°18 : Présidente du Conseil d'administration
- résolution n°19 : Directeur général

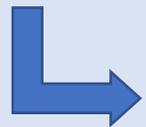
Résolution n°20 - Autorisation pour la mise en place d'un programme de rachat d'actions

- Autorisation afin de permettre à la Société d'émettre le cas échéant un programme de rachat d'actions à des finalités diverses (contrat de liquidité, attribution aux salariés et bénéficiaires des plans de rémunération long terme, etc.)
- Montant maximal du programme : 10 % du capital social
- Prix d'achat maximum par action : 5 €
- Validité de l'autorisation : période de 18 mois
- Pas d'utilisation de l'autorisation en période d'offre publique sur les actions de la société
- La mise en œuvre de cette autorisation suppose le rétablissement préalable d'un niveau suffisant de capitaux propres.
- Le dernier programme de rachat d'actions mis en œuvre par la Société a pris fin en septembre 2019, en même temps que le contrat de liquidité alors en vigueur et préalablement suspendu. La Société ne détient plus depuis d'actions propres.

Résolution n°21 - Décision à prendre par application de l'article L. 225-248 du Code de commerce (capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social)

L'exercice clos le 31 décembre 2021 s'est soldé par une perte de nette de 131 533 965,92 euros qui a eu pour effet de rendre le montant total des capitaux propres inférieurs à la moitié du montant du capital social.

En application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il convient de décider, s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.



Si la dissolution anticipée n'est pas prononcée, la Société dispose d'un délai expirant à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue (soit à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2024), pour régulariser la situation en portant le montant des capitaux propres à un montant au minimum égal à la moitié du capital social.



Poursuite de l'activité de la Société

Résolution n°22 - Modification de l'article 18 des statuts de la Société

Article 18 relatif au mandat des Commissaires aux comptes

Depuis la Loi SAPIN II du 9 décembre 2016, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant n'est plus obligatoire que si le commissaire aux comptes désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle (article L. 823-1 du Code de commerce)

Le commissaire aux comptes titulaire de la Société étant une personne morale, il n'y a pas lieu de désigner un commissaire aux comptes suppléant.

Il convient donc de mettre en conformité l'article 18 des statuts de la Société avec ces dernières dispositions législatives et réglementaires afin de supprimer l'obligation de désigner un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants.



Modification proposée à la résolution n°22

Résolution n°23 - Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions propres

- Autorisation afin de permettre à la Société d'émettre le cas échéant un programme de rachat d'actions à des finalités diverses (contrat de liquidité, attribution aux salariés et bénéficiaires des plans de rémunération long terme, etc.)
- Limite : 10 % du capital social
- Objectifs : l'annulation des actions propres de la société peut répondre à divers objectifs financiers comme, par exemple, la compensation de la dilution résultant de l'augmentation de capital
- Validité de l'autorisation : période de 18 mois

PARTIE EXTRAORDINAIRE - DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES

DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES HORS INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Type de délégation financière	Durée	Montant nominal maximum des augmentations de capital	Montant maximal des émissions d'obligations
Émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription (résolution n°24)	26 mois	20 % du capital social	200 millions
Émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription et par offre au public (résolution n°25)		10 % du capital social	200 millions
Émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription , dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (résolution n°26)		10 % du capital social	200 millions
Cas de surallocation (« greenhoe ») - augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (résolution n°27)		15 % du montant de l'émission initiale	N/A
Émission sans droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature (résolution n°29)		10 % du capital social	200 millions
Limitations globales des émissions au titre des délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription (résolutions n°25, 26 & 29)		10 % du capital social	200 millions
Limitations globales des émissions au titre de l'ensemble des autorisations ci-dessus (résolution n°32)		20 % du capital social	200 millions
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices (résolution n°28)		400 millions	

PARTIE EXTRAORDINAIRE - DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES

DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Type de délégation financière	Durée	Montant nominal maximum
Augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents à un PEG (30 ^{ème} résolution)	26 mois	1 % du capital social *
Augmentation du capital sans droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés et aux mandataires sociaux hors PEG (31 ^{ème} résolution)		

**Soumission également aux limitations globales visées dans la résolution n°32*

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

JEAN-LUC BARLET
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MAZARS

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nos rapports, dont je vais vous faire une lecture résumée, portent sur :

- Les comptes consolidés,
- Les comptes annuels,
- Les conventions réglementées,
- Les opérations liées au capital.

Nos rapports présentent les points clés de l'audit qui, selon notre jugement professionnel, ont nécessité une attention particulière de notre part au cours de l'audit. Pour chaque point clé de l'audit, nous avons décrit :

- les raisons pour lesquelles le risque d'audit a été considéré comme l'un des plus importants,
- et les réponses que nous avons apportées dans le cadre de notre audit.

RAPPORT SUR LES COMPTES SOCIAUX (1^{ÈRE} RÉOLUTION)

Nous certifions que les comptes sociaux de l'exercice 2021

- sont réguliers et sincères,
- donnent une image fidèle du résultat des opérations, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société.

Les justifications de nos appréciations porte sur les **points clés** de l'audit suivants :

- l'appréciation du risque de liquidité,
- l'évaluation des titres de participation.

Les vérifications du rapport de gestion, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des autres documents adressés aux actionnaires, n'appellent pas d'observation particulière.

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS (2^{ÈME} RÉSOLUTION)

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice 2021

- sont réguliers et sincères,
- donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

La justification de nos appréciations porte sur les **points clés** de l'audit suivants :

- l'appréciation du risque de liquidité,
- les regroupements d'entreprise et l'évaluation des écarts d'acquisition.

La sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion, n'appellent pas d'observation particulière.

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES (4^{ÈME} À 6^{ÈME} RÉSOLUTIONS)

Conventions autorisées et conclues depuis la clôture, soumises à l'approbation de l'assemblée générale :

- Engagements de souscription à l'émission des obligations convertibles ("Mandatory Convertible Notes" ou "MCN") par Angelo Gordon, Crédit Suisse Asset Management et BPI France Participations dans la perspective :
 - du projet de refinancement de l'intégralité de la dette existante du groupe Technicolor,
 - du projet de distribution d'actions faisant suite à l'introduction en bourse de Technicolor Creative Studios.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- Engagement de souscription de BPI France Participation à l'opération intermédiaire de Nouveau Financement dans le cadre de la restructuration financière de la dette annoncée le 22 Juin 2020.

AUTRES RAPPORTS ET ATTESTATIONS

Rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière :

- Rapport émis par l'un des commissaires aux comptes – désigné Tiers Indépendant - sans observation à formuler.

Attestation des meilleures rémunérations :

- Attestation sur le montant global des rémunérations versées aux 5 personnes les mieux rémunérées, portant sur l'exactitude et la conformité des montants indiqués.

RAPPORT SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL (23^{ÈME} RÉOLUTION)

La résolution concerne la délégation donnée au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, en vue d'annuler, dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par la société de ses propres actions.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

RAPPORT SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DPS (24^{ème} À 27^{ème}, 29^{ème} ET 32^{ème} RÉSOLUTIONS)

Les résolutions sont relatives à la délégation de compétence au Conseil d'administration :

- d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription (24^{ème} résolution),
- d'émettre, sans droit préférentiel de souscription et par offre au public à l'exception de celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société (25^{ème} résolution),
- d'émettre, sans droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier (26^{ème} résolution),
- d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (27^{ème} résolution),
- d'émettre, sans droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société (29^{ème} résolution),
- et les limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu de ces délégations de compétence (32^{ème} résolution).

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les clauses et conditions des opérations envisagées. Nous établirons, le cas échéant, des rapports complémentaires lors de l'utilisation des délégations de compétence consenties à votre Conseil d'administration.

RAPPORT SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES DE LA SOCIÉTÉ, RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE (30^{ème} RÉSOLUTION)

Opération concernée :

- Délégation donnée au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, de procéder à une augmentation du capital social sans droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents à un plan d'épargne de groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les clauses et conditions envisagées pour cette opération. Nous établirons, le cas échéant, des rapports complémentaires lors de l'utilisation de la délégation de compétence consentie à votre Conseil d'administration.

RAPPORT SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES DE LA SOCIÉTÉ, RÉSERVÉE À DES CATÉGORIES DE BÉNÉFICIAIRES DÉTERMINÉES (31^{ème} RÉSOLUTION)

Opérations concernées:

- Délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ainsi que de toute autre valeur mobilière donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription pour certaines catégories de bénéficiaires répondant aux caractéristiques suivantes :
 - Des salariés et mandataires sociaux des sociétés du Groupe Technicolor ;
 - Des OPCVM ou autres entités dédiés à l'actionnariat salarié dont les porteurs de parts ou actionnaires seront constitués des personnes mentionnées ci-avant ;
 - Tout établissement bancaire intervenant à la demande de la société pour les besoins de la mise en place d'un plan d'actionnariat ou d'épargne au profit des personnes mentionnées ci-avant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les clauses et conditions des opérations envisagées. Nous établirons, le cas échéant, des rapports complémentaires lors de l'utilisation des délégations de compétence consenties à votre Conseil d'administration.

QUESTIONS / RÉPONSES

VOTE DES RÉOLUTIONS

MERCI

technicolor

